

PROGRAMME DE FORMATION

La bientraitance au quotidien auprès des personnes âgées

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et des divers services ayant en charge des personnes âgées.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Identifier les difficultés psychiques et intellectuelles de la personne âgée pour s'adapter aux situations nouvelles et aux changements.

S'approprier le concept de bientraitance et développer des conduites de bientraitance.

Etablir une relation de qualité avec la personne âgée et prévenir tout acte de maltraitance.

Programme

"• Contexte législatif (loi 2002-2) et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.

• Quelques notions du vieillir :

- Les modifications des capacités intellectuelles, physiologiques et psychiques.
- Les notions de dépendance dans une approche de réflexion éthique.

• Mise en oeuvre des pratiques de bientraitance :

- L'écoute active.
- La communication adaptée au sujet âgé.
- La relation d'aide.

• Les outils institutionnels de réflexion : les analyses de pratiques professionnelles, les temps de réflexion éthique, les analyses de situation, les formations, les projets de vie, ...

• Reconnaissance des risques de maltraitance et en parler en équipe : les facteurs de maltraitements institutionnels et personnels."

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun.

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.